



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chambres d'agriculture

Question écrite n° 4570

Texte de la question

M Jean-Paul Bachy a bien pris note de l'initiative heureuse de M le ministre de l'agriculture et de la forêt de reintroduire un scrutin plus démocratique pour assurer une meilleure représentativité de tous les syndicats d'agriculteurs lors des élections des chambres d'agriculture. Afin de donner aux chambres consulaires une crédibilité et une légitimité incontestables aux yeux de tous les agriculteurs, il faut continuer dans cette démocratisation. Il lui demande donc s'il a l'intention, et dans quels délais, de préparer un décret fixant les critères d'appréciation de la représentativité des organisations syndicales nationales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt a annoncé son intention de fixer par voie réglementaire des critères permettant d'apprécier la représentativité syndicale agricole tant à l'échelon départemental que national. Il estime souhaitable d'arriver dans ce domaine à une solution acceptable par tous. Le pluralisme dans le monde paysan est un fait, l'organisation de son expression, si l'on veut qu'elle soit durable, doit se fonder sur une base clairement reconnue. Les services du ministère étudient actuellement le dispositif qui pourrait être adopté.

Données clés

Auteur : [M. Bachy Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4570

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2950